

■ PARCS D'ACTIVITES SOHETTES VAL DES BOIS > UN NOUVEL ECRIN POUR LES AGRO RESSOURCES

Dossier de presse
Signature du protocole d'accord
Communauté de Communes Vallée de la
Suipe et CCI Reims-Epernay
(27 mai 2009)



■ **Contact presse CCI Reims-Epernay**

Delphine Déthune - Responsable communication

T : 03 26 50 66 62 – F : 03 26 50 62 89

@ : delphine.dethune@reims.cci.fr

www.reims.cci.fr

La Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe décline depuis plusieurs années une stratégie volontariste de développement économique sur son territoire.

Elle s'est engagée depuis 2006 aux côtés de la CCI Reims-Epernay dans une réflexion portant sur la création de deux parcs d'activités dédiés aux agro-ressources.

En 2007, une étude urbaine réalisée sous maîtrise d'ouvrage CCI Reims-Epernay et cofinancée par la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, a permis de définir un parti d'aménagement global et un premier coût d'objectif.

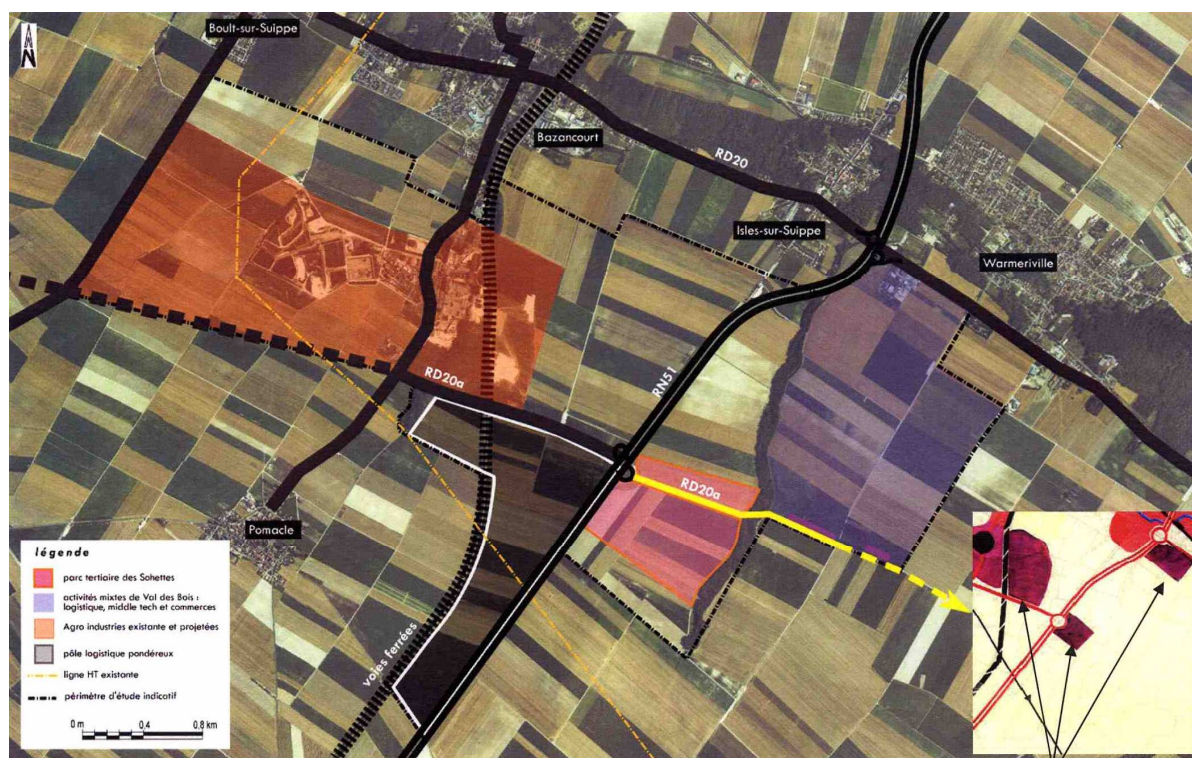
La volonté des deux partenaires est de doter le territoire d'un site qui favorise son développement, l'innovation et la recherche ainsi que les projets issus de la valorisation des agro-ressources, permettant ainsi de renforcer la dynamique du pôle de compétitivité Industries et Agro-ressources et d'attirer de nouvelles entreprises.

■ **Un site stratégique au service du pôle de compétitivité Industries & Agro-ressources**

Le projet de parc d'activités porte sur la création 2 ensembles directement raccordés à l'A 34 :

- un parc technopolitain sur le site des « Sohettes », sur la commune d'Isles-sur-Suippe,
- un parc d'activités « Val-des-Bois » dédié à la logistique, aux grands projets et aux middle tech sur les communes d'Isles-sur-Suippe et Warmeriville.

Ces parcs d'activités peuvent être étendus à terme sur les communes de Pomacle et Lavannes, Communauté de communes de la Plaine de Bourgogne, associée dès l'origine du projet.



Zones de développement inscrites au Schéma Directeur

■ **La co-gouvernance du projet**

Le protocole d'accord permet d'entériner l'adhésion de l'ensemble des parties en présence à savoir la Communauté de Communes Vallée de la Suippe et la CCI Reims-Epernay aux principes généraux :

- La création de deux parcs d'activités en poursuivant les études permettant d'arrêter définitivement les coûts d'aménagement et la définition d'un plan d'aménagement précis.
- La structuration des partenariats financiers et politiques

Les parcs d'activités seront créés à l'initiative et sous maîtrise d'ouvrage CCI Reims-Epernay. Cette création intègrera :

- La charge foncière,
- L'aménagement de l'ensemble des voiries secondaires nécessaires à l'aménagement des deux parcs d'activités,
- La création des stations d'épuration,
- L'ensemble des études préalables : fouilles archéologiques, études géotechniques, études techniques, procédure...

L'aménagement est soutenu et cofinancé par différents partenaires dont la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe (aménagement des voiries primaires, raccordement au gaz jusqu'à l'entrée de la zone...)

■ **Un projet qui reçoit un soutien appuyé des acteurs publics**

La création des deux parcs d'activités dédiés aux agro-ressources constitue un vecteur clé d'attractivité et de renforcement économique du territoire.

A ce titre elle est fortement soutenue par le Conseil Régional Champagne-Ardenne (inscription dans le cadre du dispositif de zones d'intérêt prioritaires) et par le Conseil Général de la Marne.

De même, le projet est soutenu par l'Etat et les Fonds Européens.

Les aménagements programmés

La création des deux parcs d'activités porte sur une surface totale de 1 436 800 m² dont 1 000 000 m² environ cessibles, répartis de la manière suivante :

- **Parc d'activités « Sohettes » : environ 120 000 m² cessibles** comprenant des activités technopolitaines et tertiaires (bureaux, laboratoires de recherche, hôtellerie et restauration, services, lieux d'enseignement, activités de recherche)

Livraison prévisionnelle : fin 2011

- **Parc d'activités « Val des Bois » : environ 880 000 m² cessibles** comprenant des activités logistiques au Sud, Middle Tech au nord.
Livraison prévisionnelle : 2013

Le coût global prévisionnel d'aménagement est de 65 000 000 € HT environ (uniquement pour l'aménagement des parcs d'activités présents sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée de la Suipe), suivant le chiffrage défini par l'étude urbaine de 2007.

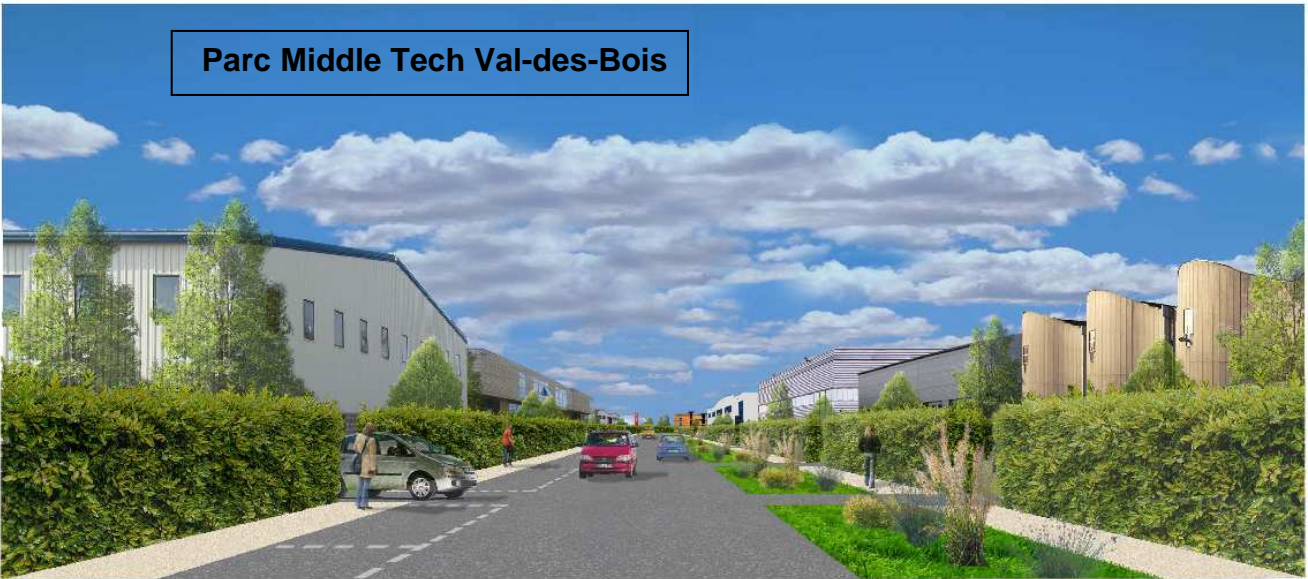
Ce prévisionnel devra être affiné et rationalisé par des études menées ultérieurement qui confirmeront la faisabilité technique et financière de l'opération, dans une logique affirmée de développement durable.



Parc tertiaire des Sohettes



Parc Middle Tech Val-des-Bois



Parc logistique Val-des-Bois

